

# Info.pl@ine

N°297 – 6 janvier 2010 – 5 pages

L'équipe d'Info.pl@ine vous souhaite une bonne année 2010

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

...des éléments pour vos commandes de semences et de produits

### MAIS

#### ✓ Les variétés

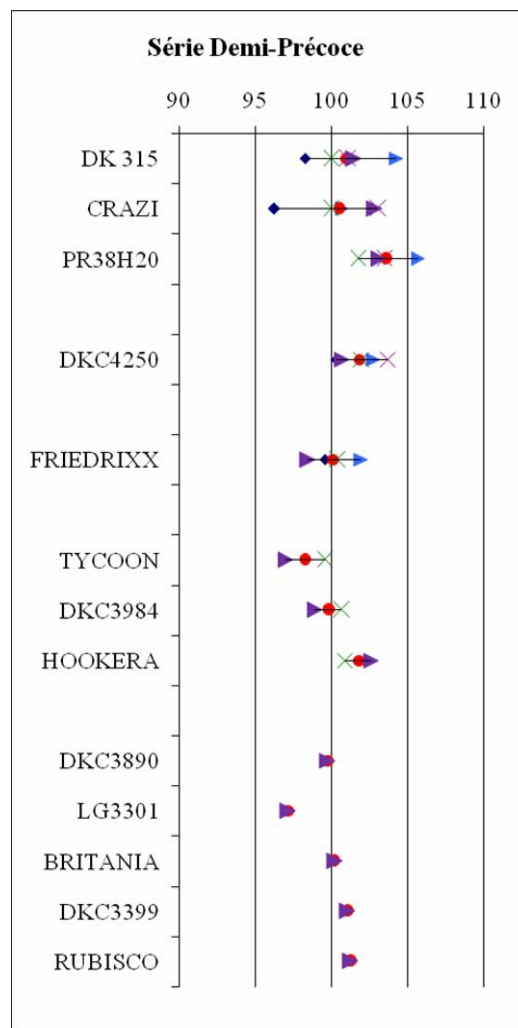
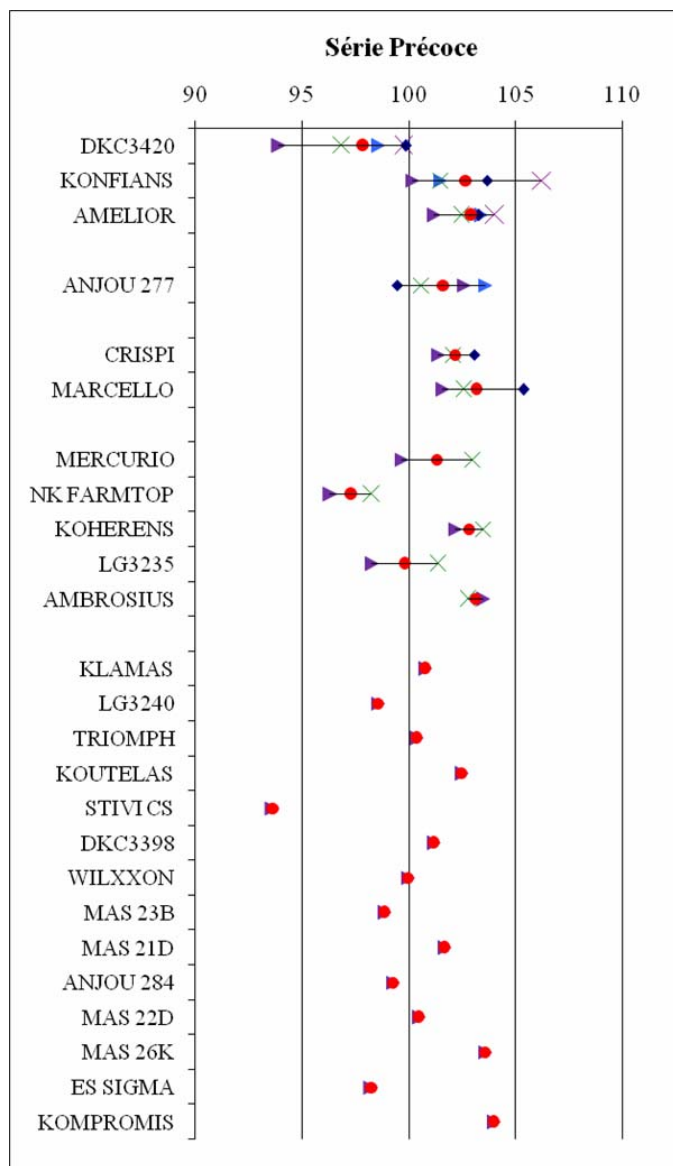
Ci-dessous les résultats des essais variétés de maïs du réseau ARVALIS en % de la moyenne de chaque essai. Nous vous fournirons ultérieurement des données complémentaires et des commentaires sur les variétés.

#### Série PRECOCE

8 essais dont 77 (1 à Chauffry)  
80 (2), 78 (2), 60 (2), 28 (1)

#### Série DEMI-PRECOCE

9 essais dont 18 (2), 28 (1), 37 (1),  
41 (3), 45 (1), 58 (1)



× 2005 ▲ 2006 ◆ 2007 × 2008 ▼ 2009 ● MOYENNE

## ✓ Les herbicides

Il est impératif de profiter de l'interculture (faux-semis courant mars-avril) pour se débarrasser des mauvaises herbes et semer le maïs dans une parcelle la plus propre possible.

Les stratégies avec une application en prélevée du maïs suivie d'une application en post levée bien ciblée assurent toujours les meilleurs résultats.

Le raisonnement des programmes se fera en fonction du type d'enherbement et de la répartition entre les dicotes et les graminées.

### Les produits de prélevée du maïs :

Produits	Remarques	ZNT <sup>(1)</sup> (mètres)	DAR <sup>(2)</sup> (jours)
TROPHEE / HARNESS MT	Bonne efficacité sur digitale, panic pied de coq, ray-grass, sétaire, amarante, efficace sur morelle, intéressant mais irrégulier seul sur les renouées, les chénopodes, bonne efficacité en conditions sèches.	50	100
DUAL GOLD SAFENEUR	Bonne efficacité sur digitale, panic pied de coq, ray-grass, avec une bonne persistance et une très bonne sélectivité. Décroche en conditions sèches.	5	90
LAGON	Les produits à base d'isoxaflutole (LAGON, BOREAL, MERLIN) sont intéressants en association avec les antigraminées (TROPHEE, DUAL GOLD SAFENEUR). Bonne efficacité sur amarante, chénopode, morelle, renouée persicaire, mais plus irrégulière sur renouée liseron et sur renouée des oiseaux. <b>Mais attention</b> , ne pas utiliser d'isoxaflutole dans les sols filtrants ou en cas de semis superficiel pour des raisons de sélectivité.	5	90
CAMIX	Produit à large spectre, qui est meilleur que LAGON sur les dicotes, mais un peu inférieur sur les graminées.	20	90

(1) ZNT = Zone Non Traitée (2) DAR = Délai Avant Récolte pour le maïs grain

### Les produits de post-levée du maïs

Produits	Remarques	ZNT <sup>(1)</sup> (mètres)	DAR <sup>(2)</sup> (jours)
MIKADO	Efficace sur morelle, chénopode, renouée persicaire, amarante...	5	90
CALLISTO	Un plus sur amarante, renouée liseron, arroche étalée.	5	60
AUXO	Tembotrione 50 g/l + isoxadifen 25 g/l + bromoxynil 262 g/l Nouvelle homologation à utiliser de 2 à 9 feuilles du maïs. Spectre très large (amarantes, chénopodes, morelle, renouées persicaires, arroches, ravenelle, mouron) avec un plus sur renouées des oiseaux, renouées liserons et mercuriales.	5	100
BASAGRAN SG	Efficace sur morelle, chénopode, renouée persicaire, renouée liseron. Irrégulier sur amarante, mercuriale. Insuffisant sur renouée des oiseaux.	5	90
EMBLEM	Efficace sur morelle, chénopode, renouée persicaire, renouée liseron, amarante, mercuriale. Insuffisant sur renouée des oiseaux.	20	70
MILAGRO	Efficace sur la plupart des graminées dont brome stérile, folle avoine, panics et sétaires, ainsi que sur amarante	5	3
EQUIP	Moins performant que MILAGRO sur graminées, il a un spectre plus large sur les dicots.	5	100

(1) ZNT = Zone Non Traitée (2) DAR = Délai Avant Récolte pour le maïs grain

KART 0,9 l/ha ou ECLAT 0,5 kg/ha (ZNT 5 m, DAR 70 j) peuvent compléter sur renouées ou mercuriales. KART a une meilleure sélectivité qu'ECLAT. KART est aussi très efficace sur morelles.

## Propositions de programmes

### 1- Dans la majorité des cas la meilleure solution est un traitement de prélevée suivi d'un traitement de post-levée.

Prélevée	Post-levée	Coût indicatif IFT
TROPHEE / HARNESS MT 3 à 4 l/ha ou DUAL GOLD SAFENEUR 1,1 à 2,1 l/ha	CALLISTO 0,5 l/ha + MILAGRO 0,5 l/ha ou MIKADO 0,5 l/ha + EQUIP 1,2 l/ha	60 à 70 €/ha 1,26 à 1,78
TROPHEE 3 l/ha + LAGON 0,5 l/ha ou DUAL GOLD SAFENEUR 1,5 l/ha + LAGON 0,5 l/ha	CAMIX 2,5 à 3 l/ha + MILAGRO 0,5 l/ha ou CALLISTO 0,5 l/ha + MILAGRO 0,5 l/ha ou AUXO 0,75 l/ha + MILAGRO 0,5 l/ha	72 à 85 €/ha 1,76 à 2

### 2- Des stratégies tout en post-levée sont possibles dans certaines conditions

L'avantage de la post-levée est de traiter à vue. Il est alors possible de choisir le produit et de moduler les doses en fonction de la flore présente.

Intervenir sur des adventices jeunes. Mais, un seul passage n'est généralement pas suffisant.

Les produits utilisés dans ces programmes sont des produits à large spectre antigraminées et antidiocotes.

**Pour avoir une complémentarité entre les produits on peut citer les associations suivantes (coût de 65 à 90 €/ha) :**

MIKADO 0,5 à 0,6 l/ha + MILAGRO 0,5 à 0,6 l/ha **puis** MIKADO 0,3 à 0,5 l/ha + MILAGRO 0,3 à 0,5 l/ha  
**ou**  
 CALLISTO 0,5 à 0,6 l/ha + MILAGRO 0,5 à 0,6 l/ha **puis** CALLISTO 0,3 à 0,5 l/ha + MILAGRO 0,3 à 0,5 l/ha  
 (un plus sur renouées liserons)  
**ou**  
 MIKADO 0,5 à 0,6 l/ha + EQUIP 1,2 à 1,5 l/ha **puis** MIKADO 0,3 à 0,5 l/ha + EQUIP 1 à 1,2 l/ha.  
 En présence de mercuriales, renouées des oiseaux, renouées liserons : ajouter 0,15 kg/ha d'ECLAT + mouillant.  
 En présence de renouées des oiseaux, renouées liserons, linaires : ajouter 0,3 l/ha de KART.  
 AUXO 0,75 l/ha + MILAGRO 0,5 à 0,6 l/ha **puis** AUXO 0,75 l/ha + MILAGRO 0,3 à 0,5 l/ha

### Si la flore présente est composée exclusivement de dicotes (coût de 30 à 40 €/ha)

Produits à base de bentazone (BASAGRAN) ou de bromoxynil ester (EMBLEM) plus efficaces sur mercuriales.

### 3- Le contrôle des vivaces

Les produits utilisés pour lutter contre les vivaces sont en général peu sélectifs et nécessitent des précautions particulières d'emploi. Voici quelques exemples :

Produits et doses	Spectre	Coût indicatif IFT
BANVEL 4S, 0,6 l/ha, ZNT 5 m, DAR 3 jours (dicamba 480 g/l)	Liserons des haies, liserons des champs, jeunes chardons.	28 €/ha 1
LONTREL 100, 1 à 1,25 l/ha ZNT 5 m, DAR 100 j (chlopyralid 100 g/l)	Chardons, laiterons, gesce.	50 à 70 €/ha 1
KART 1,2 l/ha ZNT 5 m, DAR 90 j (100 g/l de fluroxypyr + 1 g/l de florasulame)	Liserons des haies, liserons des champs.	23 €/ha 1

**Cas particulier des repousses de pommes de terre :** l'association CALLISTO 0,5 l/ha + KART 0,9 l/ha donne de bons résultats (sur grosses pommes de terre ré-intervenir avec CALLISTO 0,5 l/ha + KART 0,3 l/ha).

## ✓ Protection contre les ravageurs

### Taupins

➤ BELEM 0,8 MG (cyperméthrine 0,8 %) homologué à 12 kg/ha.

A utiliser avec semoir équipé d'un diffuseur.

➤ FORCE 1.5G, VIKING à base de téfluthrine (15 g/kg) de la famille des pyréthriinoïdes, homologué sur maïs et maïs doux à la dose de 12,2 kg/ha et limité à 1 application tous les 3 ans sur une même parcelle.

Selon la firme Syngenta Agro, il présente une persistance d'action du semis jusqu'au stade 6-7 feuilles du maïs et offre une efficacité même dans les sols qui entraînent une forte dégradation des carbamates.

#### *Conditions d'emploi précisées par la firme*

Nécessite de porter des équipements de protection en particulier lors de l'ouverture des emballages de granulés ainsi que pendant les phases de remplissage et de vidange du micro-granulateur.

Appliquer impérativement à l'aide de diffuseurs, dispositifs spécifiques à monter sur le semoir. Ils sont fournis aux utilisateurs et permettent une répartition des micros granulés de FORCE 1.5 G sur l'ensemble du profil du sillon pour optimiser l'efficacité et accroître la durée de protection.

➤ CRUISER 350 (thiamétoxam 350 g/l)

Ce produit vient de recevoir à nouveau l'homologation sur maïs ensilage, maïs grain et maïs porte-graine femelle pour une durée d'un an.

Il n'est pas homologué sur maïs doux et sur maïs porte-graine mâle.

Ce produit agit par action de contact mais également par systémie.

Comme 2008 et 2009, cette autorisation est accordée avec des conditions restrictives en particulier pour limiter la dispersion de poussières, et sous réserve d'un renforcement du suivi de son utilisation :

- dose d'emploi : 0,09 l de produit formulé par unité de semences (1 unité = 50 000 graines) sur la base d'une densité de semis maximale de 2,2 unités de semence / ha (soit 110 000 graines /ha),
- obligation pour les agriculteurs de mettre en place des déflecteurs sur les semoirs afin de limiter les émissions de poussières lors des semis,
- semis avant le 15 mai,
- interdiction de semis par grand vent (arrêté à venir),
- mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance des effets non intentionnels sur la biodiversité (en particulier papillons et insectes pollinisateurs).

### Pucerons

➤ *Attaques précoces*

Avant le stade 8 feuilles, sur puceron vert (*Metopolophium*) utiliser des produits ayant une action par vapeur : KARATE K 1,25 l/ha ou PIRIMOR G 0,4 kg/ha.

➤ *Attaques tardives*

Pendant les deux mois qui entourent la floraison, sur pucerons bruns (*Rhopalosiphum padi*), en particulier lorsqu'une pyréthriinoïde liquide est utilisée pour lutter contre la pyrale. Ces pucerons peuvent transmettre des viroses. En cas de présence : PIRIMOR G 0,4 kg/ha.

### Pyrales

➤ *Un moyen de lutte biologique : les trichogrammes.*

Il s'agit de petites mouches qui parasitent les pyrales. Ce moyen de lutte est efficace en cas d'attaque faible ou moyenne de pyrales. De plus, cette technique est respectueuse des auxiliaires.

Nom commercial PYRATYP (BASF Agro), TR 16 (INVIVO/Biotop)....

Ces trichogrammes sont à réserver dès aujourd'hui auprès de votre fournisseur.

➤ *Des traitements chimiques en curatif*

Nombreuses pyréthriinoïdes sous forme liquide (**attention**, elles ont tendance à favoriser les pullulations de pucerons).

### Chrysomèle

L'absence de prise dans les pièges en Seine-et-Marne depuis 2006 montre l'efficacité des rotations pour éviter le développement de la Chrysomèle.

Néanmoins, le ravageur n'a pas du tout disparu du territoire national et des nouveaux foyers ont encore été repérés dans d'autres régions cette année (Alsace, Rhône Alpes, Bourgogne). Les aéroports internationaux restent des facteurs de risques importants.

Pour 2010 et comme en 2009, les obligations de rotation (au maximum un maïs tous les 2 ans) sont obligatoires autour des aéroports internationaux d'Orly et Roissy.

En Seine-et-Marne, les communes suivantes à proximité de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle sont concernées : **COMPANS, GRESSY, LE MESNIL-AMELOT, MAUREGARD, MITRY-MORY, MOUSSY-LE-NEUF, MOUSSY-LE-VIEUX, THIEUX, VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN et VILLEPARISIS.**

**Les parcelles de ces communes qui avaient du maïs en 2009 ne doivent pas avoir de maïs en 2010.**

Néanmoins, dans les autres communes, il est fortement recommandé et dans la mesure du possible, de ne pas faire de maïs derrière un maïs. Cette précaution est très efficace pour prévenir le développement de la Chrysomèle.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### BUSES autorisées pour réduire les ZNT : mise à jour de la liste

La liste des buses anti-dérives utilisables vient d'être complétée.

Aux listes déjà publiées auparavant, il convient de rajouter les modèles de buses suivants :

Fabriquant	Modèle de buse	Conditions d'utilisation
Nozal	ARX 100 02	5 bars
	ARX 100 025	5 bars
	ARX 100 03	5 bars

Fabriquant	Modèle de buse	Conditions d'utilisation
Albuz	AVI Twin 110 025	3 à 4 bars
	AVI Twin 110 03	3 à 4 bars
	CVI 110 02	1,5 à 2 bars
	CVI 110 03	1,5 à 2 bars
	CVI 110 04	1,5 à 2 bars
	CVI 110 05	1,5 à 2 bars
	CVI 110 025	1,5 à 3 bars

La totalité de la rampe du pulvérisateur doit être équipée du même modèle de buses anti-dérives.

La liste complète des buses autorisées pour la réduction des ZNT est à votre disposition sur simple demande auprès de la cellule départementale d'information :

**agriculture77\_eau@seine-et-marne.chambagri.fr** ou par téléphone au **01 64 79 31 19**.

### Expérimentation CERTIPHYTO

La directive européenne sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires prévoit la mise en place d'une formation obligatoire pour tous les utilisateurs de produits phytosanitaires (usage agricole et non-agricole). Ce certificat sera obligatoire à partir de 2013.

Pour préparer la mise en place de ce certificat, le Ministère de l'Agriculture organise une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2010.

En Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture participe à cette expérimentation en partenariat avec les coopératives et les négoce.

Les agriculteurs participants à cette expérimentation se verront délivrer leur « certiphyto » pour une durée de 10 ans.

Ce certiphyto ne se substitue pas au DAPA (Diplôme d'Applicateur de Produits Antiparasitaires).

Si vous souhaitez des informations complémentaires, contactez la cellule départementale d'information par courrier électronique (**agriculture77\_eau@seine-et-marne.chambagri.fr**) ou par téléphone (**01 64 79 31 19**).



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
**Toute rediffusion et reproduction interdites**

